

WOINCOURT 80520
20^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE
Halls des Expositions
16 Janvier 2020

Les volailles ne sont pas admis cette année dû à la grippe aviaire

DECLARATION D'INSCRIPTION

De Madame, Monsieur :
N° rue :
Code postal..... Localité.....
Tél :.....email :
Age (prix jeune éleveur) :.....
Etes-vous adhérent d'une société avicole ?.....
Si oui, laquelle :

DETAIL :

Catégories	Nombre	Prix	Total
Unité		3€	
Volières (6 pigeons)		4.20€	
Catalogue	1	4€	4€
Cotisation SAVM 2021		10€	
TOTAL			

Cette déclaration d'inscription accompagnée du chèque correspondant, à l'ordre de la **S.A.V.M.** (en évitant les mandats-poste) est à envoyer avant le **19/12/2020** au Commissaire Général,

Mr Amourette Aymeric 13 rue d'en haut 80210 Franleu Tél. 06.15.64.01.67 ou au 03.22.60.73.51.

Email : savm80520@hotmail.fr

(Non accompagnée du règlement correspondant, elle sera considérée comme nulle, pour les éleveurs étrangers le règlement se fera à l'enlogement ou par virement bancaire).

IBAN : FR76 1870 6000 0001 7445 0010 429 BIC : AGRIFRPP887

Autorise la Société Avicole Vimeu Marquenterre, la Fédération Régionale Avicole Nord Pas-de-Calais Picardie à utiliser mes coordonnées dans le catalogue / Palmarès, ainsi que dans l'Annuaire Avicole Régional édité et mis en ligne sur les sites Internet des « Espaces Naturels Régionaux, et « Avifede ».

Vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concerne en vertu de l'article 34 de la loi «Informatique et Liberté» N° 78/7 du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer ce droit en faisant parvenir du Président votre demande de rectification.

En raison des incertitudes de la tenue de l'exposition dû à la pandémie de la COVID 19 et celle de la grippe aviaire, si une annulation devait avoir lieu les frais d'inscription vous seront intégralement remboursés. Nous vous demandons de nous fournir une enveloppe vierge affranchie, pour le retour de votre règlement. Si vous ne fournissez pas d'enveloppe le chèque sera alors détruit. Si l'exposition a lieu comme nous le souhaitons tous, ce pli pré-timbré vous sera rendu à l'enlogement.

Le soussigné après avoir pris connaissance du règlement, en accepte les conditions et déclare que les animaux seront amenés par lui-même ou par groupage responsable groupage M.....

A..... le Signature de l'éleveur

Maison Familiale Rurale du Vimeu

Etablissement d'enseignement agricole privé

2 rue du 8 mai 1945 BP 60009 80520 YZENGREMER

Tél : 03.22.30.01.14 Fax : 03.22.26.53.66

mfr.yzengremer@mfr.asso.fr – www.mfryzengremer.com

ECOLE et ENTREPRISE

de la 4^{ème} au bac professionnel

Une déclaration bien faite garantie contre toute erreur.



	Volière : V Mâle : M Femelle: F	A D U L T E	J E U N E	Race	Couleur	Prix de vente	P E
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							
32							
33							

